



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 67

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—
DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

Discours par

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 27 octobre 2016

LE SÉNAT

Le jeudi 27 octobre 2016

[Traduction]

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

PROJET DE LOI MODIFICATIF—
DEUXIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, je demande le consentement pour que, après que j'aurai pris la parole, l'ajournement demeure au nom de la sénatrice McCoy.

Son Honneur le Président : Le consentement est-il accordé, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

[Français]

La sénatrice Tardif : Honorables sénateurs, je suis très heureuse de parler du projet de loi C-210, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national.

J'aimerais d'abord exprimer la très grande estime que je porte envers la personne qui a parrainé ce projet de loi à l'autre endroit, feu l'honorable Mauril Bélanger, un homme courageux qui nous a tous inspirés au cours de la dernière année. Mauril croyait fermement à l'abandon de la distinction de genre dans la version anglaise de notre hymne national. J'admire sa passion et son engagement envers cette cause et à l'égard de tant d'autres dossiers auxquels il aura contribué pendant sa fructueuse et trop courte carrière.

[Traduction]

J'aimerais également reconnaître les efforts de notre collègue, la sénatrice Nancy Ruth, qui a travaillé inlassablement pendant des années pour modifier la version anglaise de notre hymne national afin de la rendre plus inclusive.

Ceux qui appuient le projet de loi C-210 soutiennent qu'il faut modifier deux mots de notre hymne national, « thy sons », car ils ne sont pas inclusifs. En effet, il y a une omission évidente : les femmes, qui représentent un peu plus de la moitié, 52 p. 100 pour être exact, de la population canadienne.

Honorables sénateurs, la version anglaise actuelle de l'hymne national a déjà été modifiée au moins une fois. En fait, la version originale était neutre quant au genre, tout comme la version française qui, elle, l'est toujours.

À l'origine, l'*Ô Canada* était un chant en français, tiré d'un poème en français. Il a été interprété pour la première fois à Québec, en 1880, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste. Dès le départ, ses paroles incluaient les femmes, car elles ne comportaient pas de distinction de genre.

[Français]

Ô Canada! Terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurs glorieux!
Car ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix! [...].

[Traduction]

La version anglaise de 1908 se lisait ainsi à l'origine : « true patriot love, thou dost in us command ». C'est en 1913 que la version anglaise a été modifiée pour remplacer « thou dost in us command » par « in all thy sons command ».

La modification que propose le projet de loi C-210 n'en est pas vraiment une, car il s'agit plutôt d'un retour au sens original de ce passage de l'hymne. Il se trouve que la formulation proposée est non sexiste et représente le Canada du XXI^e siècle, car elle reconnaît la diversité d'origine de la population canadienne. Elle rend également la version anglaise comparable à la version française.

[Français]

Aujourd'hui, en 2016, si nous devons écrire un hymne national, il est certain que nous éviterions la distinction de genre. À mon avis, la question de savoir s'il serait préférable d'écrire « all of us command » plutôt que « all thy sons command » ne se poserait pas.

Notre hymne national anglais a été écrit il y a plus d'une centaine d'années, puis a été modifié un peu plus tard, peut-être pour faire référence aux jeunes hommes envoyés au front lors de la Première Guerre mondiale. Je reconnais que notre hymne national raconte non seulement notre histoire collective, mais aussi son propre récit, alors que, pour les vétérans et leurs familles, c'est un poème qui les touche personnellement.

Cela étant dit, je crois que les mots ont un sens, et l'expression « thy sons » fait clairement une distinction de genre. Ce sont donc deux mots qui ne sont plus adéquats en 2016.

Nous avons, depuis, modernisé notre façon de penser et d'écrire justement pour rendre notre langue plus inclusive. Les mœurs évoluent. Ici, au Parlement, notre façon de voir les choses change elle aussi avec le temps. Des changements législatifs que nous avons défaits ou même refusés de considérer il y a 50, 30 ou même 10 ans sont aujourd'hui des choses faites et acceptées. Nous n'avons qu'à nous rappeler le récent projet de loi sur l'aide médicale à mourir. Dans cette optique, je crois que le changement proposé par le projet de loi C-210 est tout à fait à propos.

[Traduction]

Je crois que la plupart des parlementaires et des Canadiens conviendraient que notre société devrait être le plus inclusive possible. C'est ce que j'entends non seulement à Ottawa, mais aussi en Alberta et ailleurs au Canada, et la plupart des gens, je pense, conviendraient que cela devrait se refléter dans notre hymne national. Chanter l'hymne national n'est pas qu'un geste patriotique. C'est une façon de parler de notre passé, de notre présent et de notre avenir. C'est l'expression de notre identité canadienne.

Le fait est que nous, Canadiens, n'en avons pas fait assez pour souligner la contribution des femmes à notre société jusqu'à un passé récent, y compris des femmes qui avaient beaucoup de talent et de leadership et dont la contribution au Canada est inestimable. Pour citer Mauril Bélanger :

À la veille de célébrer le 150^e anniversaire de notre fédération, il est important que l'un de nos symboles nationaux les plus connus et appréciés de la population canadienne reflète les progrès réalisés sous notre union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Notre hymne national, composé il y a un siècle, en est un exemple. Souligner la contribution à notre bien-être de la moitié des

Canadiens seulement était peut-être accepté il y a 100 ans, mais nous sommes au XXI^e siècle et notre hymne national devrait mieux refléter ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous aspirons à devenir comme Canadiens.

Honorables sénateurs, je ne pense pas que cette petite modification à notre hymne national enlève quoi que ce soit à notre histoire commune ou à la perception que nous avons de notre identité. Au contraire, j'estime que ce changement va les renforcer.

Honorables sénateurs, je suis donc tout à fait d'accord pour que notre hymne national soit modifié comme le propose le projet de loi C-210.
